

Trois ans de prison ferme pour un coup de couteau

Djelloul Oulagha, 35 ans, a inscrit une 24^e condamnation à son casier hier. Pour une balafre de dix centimètres au visage d'un jeune homme.

Jean-François BARRE
jf.barre@charentelibre.fr

«Ça tient pas la route, Madame. Faut arrêter vos conneries.» La présidente du tribunal correctionnel n'a pas relevé et, dans le box de la comparution immédiate hier, Djelloul Oulagha a persisté dans sa stratégie qui a consisté à «nier l'évidence», pour François des Minières, l'avocat de Hugo, dont les photos glissées au dossier font froid dans le dos. Une balafre de dix centimètres de long et d'un centimètre de large qui lui déchire la joue gauche sur toute sa hauteur. Le résultat, dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures, d'un coup de couteau à double lame. Place du Champ-de-Mars à Angoulême, le jeune homme avait osé s'interposer parce que Djelloul Oulagha commençait à sérieusement importuner l'une des filles du groupe qui sortait d'un bar. Il l'avait même empoignée par le bras. Une autre jeune fille du groupe a pris une photo juste après l'agression. On y distingue nettement l'agresseur et son ami qui avait tenté de le dissuader d'importuner le groupe.

Mais Djelloul Oulagha n'a rien voulu entendre. Au tribunal, il a resservi la version qu'il avait déjà donnée aux policiers, puis au parquet. «Il y a erreur sur la personne. Je n'avais pas d'arme. J'étais avec un ami dans un bar du centre. On rentrait à pied chez nous. Il n'y a pas eu de bagarre, Madame.»

Au-delà des réquisitions

Il a cependant concédé avoir croisé le groupe de jeunes, mais nie toute altercation, contre tous les témoins, contre les images. Son avocat, Arnaud Coustenoble, a bien souligné que la seule caméra de surveillance à l'angle des rues Poincaré et de Périgueux avait malencontreusement failli au moment de l'agression. Mais elle a filmé juste avant l'agresseur qui s'approche, juste après la victime qui se tient la joue. Il a bien pointé les «manquements de l'enquête, qui n'ont pas retrouvé les amis de Djelloul Oulagha, l'oubli de relever les empreintes sur le couteau, la légèreté des investigations.» Mais il ne s'est pas appesanti sur les faits eux-mêmes. La présidente lui avait un peu coupé l'herbe sous le pied en ten-

tant d'envisager deux groupes de jeunes à 2 heures du matin à quelques mètres de distance, et deux hommes qui auraient porté les mêmes vêtements, le même pansement au visage et dont l'un aurait été l'agresseur et l'autre agressé. Pour Élise Bozzolo, la procureure, les éléments matériels au dossier, les descriptions, les témoignages, les détails fournis par les victimes étaient bien suffisants pour asseoir une culpabilité. D'autant que le fil de la soirée colle assez bien avec le casier du prévenu. Vingt-trois mentions, beaucoup pour des violences. Sept comparutions immédiates depuis 2005. «Alcoolique et violent, extrême impulsivité, aucun mot de remise en cause», pour affiner le portrait. Cela valait bien deux ans de prison ferme et une mise à l'épreuve. Le tribunal est allé au-delà des réquisitions: quatre ans dont un an avec sursis mise à l'épreuve pendant trois ans, avec obligation de soins, de travail, interdiction de fréquenter les débits de boisson et de paraître au Champ-de-Mars, interdiction de porter une arme pendant dix ans. Et maintien en détention.

■ ANSAC-SUR-VIENNE

Un camion au fossé sur la RD 951



Le poids lourd s'est immobilisé dans le fossé, à cheval sur la glissière de sécurité.

Photo Marie-Françoise Cormier

Un poids lourd de la société allemande Schnellecke Logistic, qui transportait des rétroviseurs de camion, s'est couché dans le fossé hier après-midi au niveau du village de «La Parlie» sur la route départementale 951 sur le territoire de la commune d'Ansac-sur-Vienne. Il circulait dans le sens Chasse-neuil-Confolens. L'accident a eu lieu un peu avant 16 heures. Le chauffeur de l'ensemble routier qui venait d'Espagne pour se rendre en Allemagne a, pour une raison indéterminée,

perdu le contrôle de son camion qui a mordu le bas-côté détrempé par les averses de la journée, sur plusieurs dizaines de mètres avant de s'immobiliser dans le fossé, à cheval sur la glissière de sécurité. Le chauffeur espagnol n'a pas été blessé. Le chargement, lui, n'a pas bougé. La circulation s'est faite en alternant le temps nécessaire à la société Andrieux d'Étagnac de redresser le camion avant de le soulever pour le transporter au garage. Une opération qui devait durer plus de deux heures.

■ SAINT-YRIEIX

Mini-accident, maxi-bouchon. Une petite collision entre quatre véhicules, sur la rocade d'Angoulême, au niveau du plan d'eau de Saint-Yrieix, a eu lieu hier vers 15h15. Aucune gravité, pas de blessé. Mais un important bouchon qui s'est formé, jusqu'à 17h, dans le sens Bordeaux-Angoulême.

■ LA ROCHELLE

La tour Saint-Nicolas fermée pour cause d'effritements

Ça tombe bien, le circuit international de plongeon de haut vol ne passe pas par la France et donc pas par La Rochelle cette année. Le fabuleux plongeur de la tour Saint-Nicolas n'aurait pu accueillir les concurrents: la célèbre tour est jusqu'à nouvel ordre fermée au public. Le Centre des monuments nationaux, qui gère l'édifice, a pris cette décision juste avant un week-end de vacances (le dernier pour notre zone, le premier pour les parisiens) qui draine généralement de nombreux visiteurs vers l'édifice veillant depuis le XIV^e siècle sur l'entrée du port de La Rochelle (comme sa consœur de l'autre rive, la tour de la Chaîne). «Nous avons constaté à marée basse quelques effritements de pierre à la base de la tour Saint-Nicolas», indique Sébastien Arnault, assistant culturel des monuments nationaux. «Aucun risque que la tour ne s'écroule dans le chenal, mais il faut tout de même appliquer le principe de

précaution et procéder à des vérifications.» La fermeture au public va permettre de mener à bien les études pour vérifier l'étendue des dégâts et les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Des travaux devraient être envisagés à l'issue de ces sondages pour cette tour «qui penche depuis l'origine de sa construction», indique Sébastien Arnault. La dernière grande campagne de restauration la concernant remonte au XIX^e siècle. La prochaine se fera sous l'égide d'un nouvel administrateur. Le hasard veut que Bernard Le Magoarou ait pris ce lundi 4 mars ses nouvelles fonctions d'administrateur des monuments nationaux en Charentes et Poitou, à savoir les tours de La Rochelle, le site gallo-romain de Sanxay, l'abbaye de Charroux et la maison de Georges Clemenceau à Saint-Vincent-sur-Jard. Sur le port de La Rochelle, les tours de la Chaîne et de la Lanterne restent accessibles à la visite.

■ HAUTE-VIENNE

Un policier se suicide avec son arme à Limoges

Un policier de 45 ans s'est donné la mort hier matin avec son arme de service au sein du commissariat de Limoges. Ce père de famille, motard de la formation urbaine motocycliste, s'est tiré une balle dans le cœur peu après 8h dans les vestiaires de son unité. Il a été découvert par un de ses collègues. Une cellule psychologique a été mise en place, les premiers intervenants et collègues du policier ont été vus dans la journée et la police judiciaire saisie pour déterminer les causes du passage à l'acte. Le policier «n'était pas en maladie, travaillait la semaine dernière et avait pris son service normalement lundi matin à 7h». «On n'a rien vu venir», a indiqué le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne, Paul Agostini.

La chambre d'agriculture élit son nouveau président



Le président Christian Daniau (au centre) et les quatre vice-présidents ont été élus hier.

Photo Quentin Petit

Un bureau 100 % FNSEA-JA. Hier, la nouvelle assemblée de la chambre d'agriculture de la Charente a voté pour son président. Sans surprise, Christian Daniau a été élu. «Avec une équipe jeune, renouvelée... déterminée à faire face aux défis», a-t-il assuré dans son discours d'avant-vote. Ce céréalier de Saint-Ciers-sur-Bonnieure menait la liste de coalition FNSEA-JA qui a remporté la majorité, notamment pour le collège «exploitants» (le plus important en nombre d'élus), au terme du suffrage qui se tenait du 14 au 31 janvier. La surprise est plutôt venue du camp sortant: Xavier Desouche,

président de la Chambre ces six dernières années et tête de liste Coordination rurale aux élections, a présenté sa candidature à sa propre succession. Une proposition de pure forme, «pour pointer la différence», justifie le viticulteur de Fouquebrune. Qui demandait aussi l'ouverture du bureau. Il a recueilli 7 voix, contre 21 exprimées pour Christian Daniau. Dont le bureau est donc composé intégralement d'élus issus de sa liste. Aux côtés du nouveau président, Jean-Bernard Sallat, éleveur bovin à Saint-Germain-de-Montbron, Anne-Marie Vaudon, viticultrice à Échallat, Guillaume Chamouveau, céréalier à Celle-

frouin, et Julien Massé, viticulteur à Rouillac, sont élus respectivement 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e vice-présidents (1). L'assemblée était également appelée à voter pour d'autres représentants, notamment à la commission départementale paritaire. «Notre rôle sera de nous donner les moyens d'accompagner tous les agriculteurs et d'impulser une dynamique positive pour notre profession», a promis Christian Daniau. La prochaine session de la Chambre aura lieu le 13 mars.

(1) Le bureau est également composé de Yohann Guedon (secrétaire) et de six secrétaires adjoints: Cécile Vidal, Didier Bureau, Patrick Soury, Christophe Hervy, Joël Boniface, David Tireau.